

FICHE DE POSTE
Enseignant
Unité d'Enseignement Élémentaire Autisme
(UEEA)

Année scolaire 2024-2025

DISPOSITIF	<p>La stratégie nationale autisme au sein des Troubles Neuro-Développementaux (TND) 2018-2022 prévoit la création de 45 Unités d'Enseignement Élémentaire Autisme (UEEA) sur l'ensemble du territoire national. Cette action vise à permettre l'accès aux apprentissages pour tous les élèves porteurs de Troubles du Spectre Autistiques (TSA) et de contribuer à créer une école plus inclusive.</p> <p>Les UEEA constituent ainsi l'une des modalités de scolarisation des enfants avec Troubles du Spectre Autistiques (TSA) et s'inscrivent dans une offre globale permettant une gradation de l'accompagnement et du parcours scolaire de chaque élève.</p> <p>Les UEEA sont des dispositifs de scolarisation adaptée, de droit commun, bénéficiant d'un appui renforcé du médico-social, assuré par un dispositif d'accompagnement médico-social.</p> <p>Dans ce cadre, il est créé à Besançon un second dispositif innovant et adapté de scolarisation destiné aux enfants d'âge élémentaire porteur d'un trouble du spectre autistique depuis la rentrée scolaire 2019.</p>
POSTE	Le poste d'enseignant de l'UEEA est implanté à l'école élémentaire Jules Ferry de Besançon.
CADRE GÉNÉRAL DE LA FONCTION	<p>L'UEEA a pour objet principal de mettre en place pour des enfants de 6 à 11 ans avec TSA, un cadre spécifique et sécurisant permettant de soutenir la réussite scolaire et éducative des enfants concernés, notamment en modulant les temps individuels et collectifs autour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'un parcours de scolarisation s'inscrivant dans le cadre des programmes et du socle commun de connaissances de compétences et de culture - D'interventions éducatives en lien avec le projet personnalisé de scolarisation <p>Les actions pédagogiques et éducatives sont réalisées dans la classe (ou le cas échéant dans une autre salle de l'école), à partir d'un projet individualisé partagé et évolutif.</p> <p>Il s'agit de faire bénéficier aux enfants, sur une unité de temps et de lieu, d'interventions pédagogiques et éducatives se référant aux recommandations de bonnes pratiques de la Haute autorité de santé (HAS). L'unité d'enseignement est adossée à un service médico-social.</p> <p>L'affectation des élèves est prononcée par l'inspecteur d'académie. Elle doit être précédée d'une orientation prononcée par la C.D.A.P.H. qui précise ce mode de scolarisation. Les élèves sont inscrits au sein de l'école.</p> <p>L'Unité d'Enseignement regroupe au maximum 10 élèves.</p> <p>L'enseignant est placé sous l'autorité hiérarchique de l'inspecteur d'académie-DASEN du Doubs et sous la responsabilité fonctionnelle de l'IEN ASH.</p>
SITUATION ADMINISTRATIVE	Poste à temps complet. Nomination à titre définitif.
QUALIFICATIONS REQUISES	Enseignant spécialisé CAPPEI, ayant de bonnes connaissances du public TSA.
MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Assurer la coordination pédagogique de l'Unité d'Enseignement. ➤ Assurer la coordination avec l'équipe pédagogique de l'école dans laquelle est implantée l'Unité d'Enseignement. ➤ Participer aux réunions statutaires de régulation de l'école. ➤ Informer les autres enseignants de l'école et les représentants des parents d'élèves des modalités de fonctionnement et des ajustements de l'Unité d'Enseignement. ➤ Assurer la cohérence des Projets Personnalisés de scolarisation, (PPS). ➤ Partager avec les autres professionnels de l'Établissement Médico-social ou du service compétent, un langage et des outils de réflexion communs. ➤ Participer avec l'équipe du service Médico-social, aux évaluations permettant le

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ réajustement des projets individuels. ➤ Inscrire l'action dans le projet global de l'enfant défini par l'équipe pluridisciplinaire de l'établissement. ➤ Évaluer finement les compétences des élèves. ➤ Mettre en place des adaptations particulières permettant aux élèves d'accéder aux apprentissages, à la communication, à la socialisation, à l'autonomie. ➤ Informer les familles de l'évolution des progrès et des résultats pédagogiques de l'enfant. ➤ Respecter le droit au secret et à la discrétion de l'enfant et de sa famille.
CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES MOBILISABLES	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Disposer d'une bonne connaissance des troubles du spectre autistique. ➤ Disposer d'une expérience pédagogique en A-SH reconnue. ➤ Connaître les dispositifs institutionnels et des procédures d'accompagnement à la scolarité des élèves handicapés. ➤ Être capable de travailler en équipe pluri-catégorielle et avec des partenaires pluri-professionnels. ➤ Être capable de coordonner les actions de l'équipe enseignante et des partenaires extérieurs de l'école dans le cadre des projets individuels de chaque élève. ➤ Être capable de mettre en œuvre les aides pédagogiques adaptées et à évaluer régulièrement les actions engagées. ➤ Être capable d'adaptation. ➤ Respecter le secret professionnel et faire preuve de la confidentialité et de la discrétion nécessaires ➤ Être capable d'évaluer les situations critiques et d'urgence. ➤ Savoir conduire un entretien. ➤ Savoir se distancier face aux problématiques liées au handicap ou à la maladie. ➤ Maîtriser les théories de l'apprentissage, de la médiation, des troubles des apprentissages. ➤ Maîtriser les programmes des différents cycles de l'école primaire. ➤ Être disponible pour des réunions hors temps scolaire. ➤ S'engager à se former et à se tenir informé de toutes les évolutions de l'accompagnement de ces élèves à besoins particuliers.

CRITÈRES D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES DU CANDIDAT
1. Dans le domaine de la connaissance du système éducatif en rapport avec le poste sollicité
Connaissances du système éducatif 1 ^{er} et 2 nd degré relatives à la scolarisation des enfants en situation de handicap
Connaissances du fonctionnement de l'ASH et des textes en vigueur
Connaissances des orientations actuelles de la politique éducative notamment en faveur de l'école inclusive
Connaissances de la stratégie nationale autisme au sein des TND 2018-2022
Connaissance des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la Haute Autorité de Santé
Connaissance des différents partenaires
2. Dans le domaine pédagogique
Connaissances des troubles du spectre autistique et de leurs répercussions sur les apprentissages
Connaissances des adaptations et stratégies pédagogiques spécifiques à mobiliser
Connaissances relatives aux théories des apprentissages scolaires
Aptitudes à analyser une situation complexe et à apporter des solutions pertinentes et efficaces.
3. Dans le domaine relationnel et de la posture professionnelle
Capacités à travailler en équipe
Capacités à l'adaptation
Qualité de l'expression
Aptitude à la communication
Capacités d'écoute
Sens de la représentation du système éducatif
Sens des responsabilités et de l'initiative